

Cdg, le 13 mars 2017

## Plus nos patrons s'augmentent, moins on gagne.....

En 2016 il y a eu, selon les mots même du Flash Actu daté du 01 février :

- Une enveloppe identique pour les cadres et les non cadres de 1,4 % pour couvrir les augmentations individuelles

- Une prime exceptionnelle de 300 euros pour les non cadres et Cadres Techniques Entretien (CTE) et de 400 euros pour les cadres, pour l'ensemble des Personnels au Sol et des Personnels Navigants Commerciaux qui serait versée sur la paie du mois de février 2016.

Au total, la somme de la prime exceptionnelle et des augmentations individuelles prévues dans l'accord représenterait une augmentation de **plus de 2,2 % en 2016** pour un personnel au sol non cadre.

En 2017, pour fêter les bons résultats, EBITDA en hausse de +49 M€, la Direction propose aux organisations syndicales de signer pour : **2.1 % !!!** Soit une enveloppe **salariale en baisse de 0.1%** par rapport à l'an passé. Dans la même veine, **l'intéressement sera inférieur d'environ 20%** à celui de l'an passé soit environ 700€ contre 900€ l'an passé (après quelques manipulations comptables dont une provision de 103 M€ qui font baisser le Résultat d'Exploitation..)

**Et zéro augmentation générale, le salaire de base continue à baisser !!!**



Bien sûr, nos « supercadres supsup » eux, se sont augmentés d'une enveloppe de 67 % Les pauvres qui tournent à plus de 30 000 € par mois ! Car malgré les démentis et communiqués variés, c'est le seul chiffre comptable qui a été présenté aux instances légales.

**Nos dirigeants se moquent de nous, poursuivons nos protestations et mobilisations !!!**

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 06.37.91.20.51 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : [sudaf@wanadoo.fr](mailto:sudaf@wanadoo.fr)